

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 Décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	19	Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0
<u>Acte rendu exécutoire après</u>		
<u>Transmission au contrôle d'égalité</u>		
<u>Publication</u>		

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 Novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DORE, Mme GROSJEAN.

ÉTAIT ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : M. LARAN à Mme CHABBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2025-07-10A – TARIFS 2026 – LOCATIONS DES SALLES ET DE MATERIELS

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des droits perçus au profit de la commune,
- Vu la délibération N°2022.04.01 du 30/06/2022 fixant l'ensemble des tarifs communaux
- Vu la délibération N°2022.05.08 du 18/10/2022 précisant les conditions d'exonération des tarifs de mise à disposition de salles municipales, biens et matériels.
- Considérant la nécessité de les actualiser

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée une révision des tarifs communaux actuels des locations de salles et de matériels, comme présentée ci-après :

Il rappelle que les associations mirandaises bénéficient d'une gratuité annuelle (hors fluides) pour une manifestation dont la durée maximale est de 2 jours et que le tarif réduit est ouvert uniquement aux associations mirandaises et aux particuliers mirandais (1).

Monsieur Le Maire propose :

- Qu'un jour d'installation et qu'un jour de désinstallation (hors fluides) soient gratuits.
- Que pour toute réservation de plus de deux jours, une réduction de 30 % du tarif de base soit appliquée au deuxième jour et qu'à partir du troisième jour et pour tous les jours suivants, une réduction de 50 % du tarif de base soit appliquée.
- Que les festivals ou manifestations conventionnés ne relèveront pas des tarifs ci-après ; les coûts seront définis dans une convention spécifique.

ESPACE DES CLARISSES

* Période hiver : du 1er octobre au 30 avril

Demi-journée jusqu'à 5h de réservation

- Période été : du 1er mai au 30 septembre

Journée max 18 h de réservation

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION 1/2 JOURNÉE	TARIF LOCATION JOURNÉE
Salle 1 Eté	12,50 €	25,00 €
Salle 1 Hiver	20,00 €	40,00 €
Salle 2 Eté	7,50 €	15,00 €
Salle 2 Hiver	10,00 €	20,00 €
Caution	150,00 €	

SALLE VALENTEES

* Période hiver : du 1er octobre au 30 avril
 Demi-journée jusqu'à 5h de réservation

- Période été : du 1er mai au 30 septembre
 Journée max 18 h de réservation

DESIGNATION	TARIFS 2026
	TARIF LOCATION JOURNEE
Salle Eté	30,00 €
Salle Hiver	50,00 €
Caution	150,00 €

SALLES SAINT ROCH

Demi-journée jusqu'à 5h de réservation

Uniquement pendant les horaires d'ouverture de la Mairie

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION 1/2 JOURNEE	TARIF LOCATION JOURNEE
Salle	7,50 €	15,00 €
Caution		150,00 €

SALLE DES MARIAGES

* Période hiver : du 1er octobre au 30 avril
 Demi-journée jusqu'à 5h de réservation

- Période été : du 1er mai au 30 septembre
 Uniquement pendant les horaires d'ouverture de la Mairie

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION 1/2 JOURNEE	TARIF LOCATION JOURNEE
Salle Eté	20,00 €	40,00 €
Salle Hiver	30,00 €	60,00 €
Caution		150,00 €

SALLE ASTARAC 2

* Période hiver : du 1er octobre au 30 avril
 Demi-journée jusqu'à 5h de réservation

- Période été : du 1er mai au 30 septembre
 Journée max 18 h de réservation

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION 1/2 JOURNEE	TARIF LOCATION JOURNEE
Salle Eté	12,50 €	25,00 €
Salle Hiver	20,00 €	40,00 €
Caution		150,00 €

SALLE ANDRE BEAUDRAN

* Période hiver : du 1er octobre au 30 avril

- Période été : du 1er mai au 30 septembre

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION REDUIT (1) JOURNÉE (max 18h)	TARIF LOCATION JOURNÉE (max 18h)
1/2 salle avec mise à disposition du matériel, bar, cuisine, espace scénique	125,00 €	250,00 €
Salle entière avec mise à disposition du matériel, bar, cuisine, espace scénique	250,00 €	500,00 €
Nettoyage	21 €/H	21 €/H
Installation des tables, chaises, cloison...	21 €/H	21 €/H
Mise en place des gradins	80,00 €	80,00 €
Sonorisation avec mise à disposition du technicien (h) avec minimum 2 heures	21 €/H	21 €/H
Fluide Hiver	150,00 €	150,00 €
Fluide été	75,00 €	75,00 €
Caution	400,00 €	400,00 €

PETITE SALLE ANDRE BEAUDRAN

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION JOURNÉE (max 18 h)	
Salle Eté	30,00 €	
Salle Hiver	50,00 €	
Caution	150,00 €	

HALLE

* Période hiver : du 1er octobre au 30 avril

- Période été : du 1er mai au 30 septembre

DESIGNATION	TARIFS 2026	
	TARIF LOCATION REDUIT (1) JOURNÉE	TARIF LOCATION JOURNÉE
Halle côté animation avec mise à disposition du matériel	110,00 €	220,00 €
Installation de la scène, tables, chaises	21 €/H	
Bar	20,00 €	30,00 €
Nettoyage	21 €/H	
Forfait Fluides hiver	150,00 €	150,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €

TERRAINS ET EQUIPEMENTS

La location comprend le club House, les vestiaires, les tribunes.

DESIGNATION	TARIFS 2026
PREPARATION DES TERRAINS	
Tonte par terrain	21,00 €/H
Traçage des lignes par terrain (personnel, matériel, produit)	21,00 €/H
ENTRETIEN	
Nettoyage des vestiaires si nécessaire (personnel + matériel + produit)	21,00 €/H

STADE DE HAOURE

DESIGNATION	TARIFS 2026
Terrain honneur 8h 18 h	200,00 €
Terrain honneur 18h 24 h	250,00 €
Terrain honneur 8h 24h	300,00 €
Terrain entrainement 8h 18 h	150,00 €
Terrain entrainement 18h 24 h	200,00 €
Terrain entrainement 8h 24 h	250,00 €
Terrain grand jeux	80,00 €

STADE DE LA POUDRIERE

* Jour (hiver) : 8H-20H - Jour (été) : 8H-18H

DESIGNATION	TARIFS 2026
Piste d'athlétisme - jour	5,00 €/H
Piste d'athlétisme - nuit	12,00 €/H
Terrain nu poudrière (maximum 11h de réservation)	5,00 €/H

PARC MUNICIPAL DES SPORTS

DESIGNATION	TARIFS 2026
Terrain honneur 8h 18 h	200,00 €
Terrain honneur 18h 24 h	250,00 €
Terrain honneur 8h 24h	300,00 €
Terrain entrainement 8h 18 h	150,00 €
Terrain entrainement 18h 24 h	200,00 €
Terrain entrainement 8h 24 h	250,00 €
Piste d'athlétisme jour	5,00 €/H
Piste d'athlétisme tarif nuit	12 €/H

LOCATION de MATERIEL à la journée d'utilisation et à l'unité sauf disposition contraire

DESIGNATION	TARIFS 2026		
	Tarifs	Forfait livraison et reprise	Cout remplacement
Chaise coque	0,40 €	40,00 €	20,00 €
Barrière métallique ancienne (2.50m) ou nouvelle (2m)	2,60 €	40,00 €	45,00 €
Gardin (le Mètre linéaire)	1,20 €	40,00 €	
Scène (l'élément)	4,20 €	40,00 €	
Stand (Tentes 3*3)	20,00 €	40,00 €	800,00 €
Grille métallique et plots plastiques	1,00 €	40,00 €	
Banc	1,50 €	40,00 €	20,00 €
Fauteuil	1,00 €	40,00 €	50,00 €
Table	1,50 €	40,00 €	80,00 €
Grille expo	10,00 €	40,00 €	
Tente buvette	40,00 €	40,00 €	
Caution			50 % de la location

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ADOPTE les tarifs présentés ci-dessus pour une application au 1er janvier 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

*Le Secrétaire,
Thierry VIDAL*



**Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 09/12/2025**

*Le Maire,
Patrick FANTON*

